

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Bureau communautaire convoqué en application de l'article en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 24 septembre 2020 à 17 heures 15, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

Etat des présents à l'ouverture de la séance

Présents : (33)

Jackie GOULET, Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Thomas GUILMET, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Jacky MARCHAND, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND.

Excusé(s) : (7)

Anatole MICHEAUD, Sophie TUBIANA, Astrid LELIEVRE, Yves BOUCHER, Pierre-Yves DOUET, Eric LEFIEVRE, Sylvie BEILLARD

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir : (4)

Anatole MICHEAUD à Michel PATTEE, Astrid LELIEVRE à Jackie GOULET, Yves BOUCHER à Gilles TALLUAU, Sylvie BEILLARD à Isabelle DEVAUX

Absent(s) : (11)

Sylvie PRISSET, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Isabelle GRANDHOMME, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Thierry MORISSET, Jeannick CANTIN, Alain BOURDIN, Pierre de BOUTRAY, Gilles BARDIN

DECISION N° 2020-061- DB

CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA BGE ANJOU-MAYENNE - ANNÉE 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Boutique de gestion Anjou-Mayenne, dont l'objet consiste à fixer les conditions d'utilisation de la subvention de 5 000 € allouée au titre de l'année 2020 ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 37; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-062- DB

CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA CRÉATION ET DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES (MCTE) - ANNÉE 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, dont l'objet consiste à fixer les conditions d'utilisation de la subvention de 5 000 € allouée au titre de l'année 2020, pour le fonctionnement de la MCTE Saumur et de définir le contrôle de son emploi
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 38; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-063- DB

INITIATIVE ANJOU - CONVENTIONS DE SUBVENTION ET D'ABONDEMENT AU FONDS DE PRÊTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention de subvention passée entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association Initiative Anjou, à hauteur de 15 000 € au titre de l'année 2020,
- **D'APPROUVER** la convention financière d'abondement au fonds de prêts Initiative Anjou pour un montant de 25 000 € ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Résultat des votes : « Pour » = 39; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-064- DB

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ ACP - VOLET "MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF" (MAP)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société ACP et d'accorder le versement d'une subvention de 30 000 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-065- DB

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ ANJOU ÉTIQUETTES - VOLET "MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF" (MAP)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société ANJOU ÉTIQUETTES et d'accorder le versement d'une subvention de 30 000 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-066- DB

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ FRANCE FIL - VOLET "MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF" (MAP)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société ACP et d'accorder le versement d'une subvention de 21 480 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-067- DB

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ GLOBAL FAÇONNAGE - VOLET "MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF" (MAP)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société GLOBAL FAÇONNAGE et d'accorder le versement d'une subvention de 18 856 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-068- DB

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SARL OTB - SAS LE PETIT SOLEIL LIGERIEEN - VOLET "AIDE À L'IMMOBILIER" (AI)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société SARL OTB et d'accorder le versement d'une avance remboursable à taux 0 % de 50 000 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Aide à l'Immobilier » ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 40; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-069- DB

ZA LA SAULAIE : TRANSFERT D'ACTIVITÉ DE LA SAS ATS CULLIGAN - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD QUATRIpartite

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer le protocole d'accord à intervenir entre les parties,
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que la promesse de bail commercial et le bail commercial,

Résultat des votes : « Pour » = 40; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-070- DB

ZONE D'ACTIVITÉS DU GRAND BOIS À ALLONNES - CESSIOn DE LA PARCELLE CADASTRÉE I934P AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DUJARDIN

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** la cession à la société DUJARDIN ou à toute autre société qui s'y substituerait, de la parcelle de terrain de référence cadastrale I 934p d'une superficie d'environ 4.000 m² au prix de 12 euros H.T le m², soit 48.000 euros H.T,
- **D'APPROUVER** que l'acte de vente et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par Notaire,
- **D'AUTORISER** l'acquéreur à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet et notamment le permis de construire,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,

- **DE METTRE** à la charge de l'acquéreur tous les frais éventuels résultant de cette cession : frais de bornage, de notaire, de branchements, etc.
- **D'IMPUTER** la recette sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-071- DB

ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZL N° 57 AUPRÈS DE MADAME CLAIRE BERNIER

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée ZL n° 57, d'une superficie de 2ha 48a 60ca située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay au prix de 7458,00 euros net de taxes auprès de Madame CLAIRE BERNIER,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention prise entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention établie entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** que l'acte notarié et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-072- DB

ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES ZT N° 38, ZT N° 39 ET ZT N° 40 AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME MAINDRON

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles de terrains cadastrées ZT n° 38, ZT n° 39 et ZT n° 40, d'une superficie totale de 4ha 87a située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay au prix de 14 600,00 euros net de taxes auprès de Monsieur et Madame MAINDRON,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention prise entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,

- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention établie entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** que l'acte notarié et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-073- DB

ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES ZL N° 26 ET ZL N° 27 AUPRÈS DE MR ET MME CHRISTIAN DEPUY

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles de terrains cadastrées ZL n° 26 et ZL n° 27, d'une superficie totale de 2ha 12a 80ca située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay au prix de 6 390,00 euros net de taxes auprès de Monsieur et Madame CHRISTIAN DEPUY,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention prise entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention établie entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** que l'acte notarié et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-074- DB

ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES ZL N° 52 ET ZM N° 125 AUPRÈS DES CONSORTS DEPUY

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles de terrains cadastrée ZL n° 52 et ZM n° 125, d'une superficie totale de 4ha 13a 36ca située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay au prix de 12 400,00 euros net de taxes auprès des consorts DEPUY,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention prise entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,

- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention établie entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** que l'acte notarié et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 42; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-075- DB

ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES ZS N° 34, ZT N° 22, ZT N° 23 ET ZT N° 33 AUPRÈS DU GFA DU BOURREAU

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles de terrains cadastrées ZS n° 34, ZT n° 22, ZT n° 23 et ZT n° 33, d'une superficie totale de 9ha 85a 10ca située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay au prix de 30 000,00 euros net de taxes auprès du GFA DU BOURREAU,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention prise entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention établie entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** que l'acte notarié et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 41; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-076- DB

PROJET D'ÉLABORATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU SAUMUROIS (PAT) - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA DRAAF

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention n° 2018-DRAAF-13 passée entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la DRAAF ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération,

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-077- DB

FONDES-FRANCE ACTIVE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION ANNÉE 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association FONDES « FRANCE ACTIVE des Pays de la Loire » et de fixer le versement d'une subvention de 4 000 euros pour l'année 2020 dans le cadre de son action intitulée « soutien aux publics en difficultés sociales souhaitant mener un projet de création d'entreprise »
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 41; «Contre» = 1; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-078- DB

CONVENTION DE VENTE ET D'ACHAT D'EAU POTABLE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS VALLÉE (POUR LA COMMUNE DE MOULIHERNE ET LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PARÇAY LES PINS)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention de vente et d'achat d'eau à conclure entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Communauté de Communes Baugeois Vallée, pour les échanges occasionnels sur la commune de Mouliherne et sur la commune déléguée de Parçay les Pins, fixant les éléments suivants :
 - un tarif identique de 1,20€ HT le m³ pour les deux structures, qui correspond aux frais de production et de distribution supportés par les structures ainsi que les redevances additionnelles (redevance prélèvement),
 - un tarif éventuellement modifiable chaque année sur décision de l'assemblée délibérante,
 - une échéance de la convention au 31 décembre 2029.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de vente et d'achat d'eau entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Communauté de Communes Baugeois Vallée, pour la commune de Mouliherne et la commune déléguée de Parçay les Pins ;

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-079- DB

MOBILISATION DU SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE DE SAUMUR POUR LA CONDUITE DU PROJET DE LABELLISATION DE L'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE AU TITRE DE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR POUR L'ANNÉE 2020

Le Bureau décide :

- **d'APPROUVER** le principe de la mobilisation du service ville d'art et d'histoire de la Ville de Saumur pour le projet de labellisation de l'agglomération Saumur Val de Loire au titre de Pays d'art et d'histoire ;
- **d'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Le Bureau est invité à en délibérer.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-080- DB

CONVENTION DÉPARTEMENTALE D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT CULTURELS 2020/2021

Le Bureau décide :

- **DE SOLLICITER** en tant que coordinateur du dispositif une aide du Conseil Départemental à hauteur de 45 000 € au titre de la Convention Départementale d'Animation et de Développement culturels 2020/2021,
- **DE DÉPOSER** un programme d'actions au nom de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au titre de la Convention Départementale d'Animation et de Développement Culturels 2020/2021,
- **D'AUTORISER** le Président ou son Vice-Président en charge de la Culture à signer ladite convention et tout autre document afférent.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-081- DB

MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET DE LA VILLE DE SAUMUR - CONVENTION À INTERVENIR

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le principe de la mutualisation des services de la communication de la CASVL et de la Ville de Saumur à compter du 1^{er} octobre 2020,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et réglant les termes de la mutualisation des services de la communication de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et de la Ville de Saumur, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

Résultat des votes : « Pour » = 38; «Contre» = 0; « Abstention » = 2, Non votant = 0

DECISION N° 2020-082- DB

ACQUISITION DU SITE DU MOULIN DU PRÉ À ALLONNES AUPRÈS DE LA SAFER PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - AMENDEMENT DE LA DÉCISION N° 2019-116-DB DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la modification de la décision n° 2019-116-DB du Bureau Communautaire en date du 26 septembre 2019
- **D'APPROUVER** l'acquisition auprès de la SAFER, du foncier du Moulin du Pré au prix de 71 000 euros HT,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes ;

Résultat des votes : « Pour » = 40; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

La séance est levée à 19 h 19

Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 1^{er} octobre 2020

Fait à Saumur, le 1^{er} octobre 2020
Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET